

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE DU MARDI 29 JANVIER 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le vingt neuf janvier deux mille dix neuf sous la présidence de Monsieur Michel GONORD – Maire.

Présents : Michel GONORD, Catherine LABBOUZ, Dominique AUFILS, Patrick DEMASSE, Bernard SOUVILLE, Pierrette WALTER, Dominique SANS, Patrice DERIEUX, Karen SCHNEIDER, Anne BOULARD, Ahmed MORCHID, Laurent HEBRAS, Joao FARIA, Philippe MUSZINSKI, Danielle TRAMUSET, Marie-Chantal SISOUNTHONE, Jean-Pierre VERNERY, Joëlle RASPILAIRE, Christiane BAYE, Dominique BESSEMOULIN.

Absent(s) ayant donné procuration : Ugo HABERMAN à Karen SCHNEIDER, Patrick MOREL à Bernard SOUVILLE, Simon CLERVIL à Michel GONORD, Anissa YAKHLEF à Catherine LABBOUZ, Evelyne TRANCHANT à Patrick DEMASSE, Christian DEPARIS à Dominique BESSEMOULIN, Pierre VIVIDILA à Laurent HEBRAS

Absent(s): Laëtitia AKISSI, Alice JOMIER (CASTANER)

Secrétaire de séance : Philippe MUSZINSKI

Membres en exercice : 29 - Présents : 20 - Absent(s) ayant donné procuration : 7

Le Maire ouvre la séance à 19h30 puis il est procédé à l'appel.

Le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal :

- Attribution du marché public d'assurances des risques statutaires du personnel communal le 19 décembre 2018 : formule tous risques avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire au taux de 6,22 %, pour une durée de 4 ans.

- **FINANCES**

N° D-2019-001 : Débat d'orientations budgétaires

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé par la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) et acté par le Conseil municipal.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, prévu pour la séance en mars 2019. L'objectif est d'instaurer une discussion au sein du Conseil municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Commune.

La présentation des orientations annexées dans le dossier joint en annexe concerne le budget communal et les budgets des services d'assainissement, du restaurant communal et du centre de santé.

Le Maire donne la parole à Mme WALTER.

L'exercice 2018 fait apparaître, en section de fonctionnement, des dépenses d'un montant de 7 234 953,66 € et des recettes d'un montant de 7 986 579,53 €. En investissement, le montant des dépenses en 2018 s'élève à 3 007 671,63 € et le montant des recettes à 2 251 946,40 €, sachant que certaines subventions, liées à des travaux exécutés en 2018, n'ont pas été encore été encaissées.

Il est fait état de la perte des dotations: entre 2014 et 2016 la perte de dotations s'élève à 628 170 €.



Il est fait un rappel sur les ressources de la Ville et sur la volonté de ne pas augmenter la fiscalité : le maintien de l'engagement de ne pas augmenter le taux des impôts locaux prive d'une recette complémentaire de 214 640,70 € dans l'hypothèse d'une augmentation de 2%.

Ensuite le point est fait sur les recettes :

- les dotations avec une prévision d'une augmentation de 6 540 € sur la globalité,
- les participations aux frais de fonctionnement de l'ALSH (CAF, CCMSL et communes de St Mammès et Thomery),
- les produits de recettes des services (marché, cimetière, manifestations culturelles...),
- les recettes générées par la location de salles, l'occupation des logements et l'occupation du domaine public,
- le FCTVA 2019 sera d'environ 367 090 euros (sur la base des investissements 2018).

Concernant les dépenses, celles à caractère général représentent un levier : on a déjà commencé en installant des systèmes économiseurs d'eau et une politique de maîtrise de la masse salariale (notamment au centre de santé). L'effort sera poursuivi à la nouvelle contractualisation concernant l'éclairage public.

En investissement, il s'agit d'une prévision de 800 000 € (fondée sur la volonté de garder le même autofinancement qu'en 2018). La priorité sera donnée aux projets identifiés et à la recherche de subventionnement.

Concernant la dette, la Commune se place en-dessous de la moyenne nationale : 789 euros par habitant contre 818 euros par habitant.

Concernant les opérations nouvelles en 2019, sont concernés les gymnases, le PDR, la coulée verte, le Kio, la toiture de la salle Pagnol, la toiture de l'école Henri Maugé, des travaux au restaurant communal, des travaux d'éclairage public. Les recettes escomptées sont les suivantes :

- Gymnase Albert Camus (CID et CAR)
- Palais des rencontres (Travaux Entrée extérieure) (CID et CAR)
- Coulée verte (CAR)
- Achat et démolition Kio (Agence de l'Eau Seine Normandie)
- Toiture, accès et sécurisation Groupe scolaire Henri Maugé (DETR et FIPD)
- Travaux réfection Restaurant communal (DETR 2017).

Le Maire reprend la parole après la présentation du rapport sur les orientations budgétaires et fait place au débat.

Il est proposé au Conseil municipal de s'exprimer, de débattre sur la situation financière de la Commune.

Mme RASPILAIRE s'intéresse au projet de l'Eurovéloroute qui n'apparaît pas dans la liste des dépenses 2019 alors que la maîtrise d'œuvre a commencé à opérer en 2018.

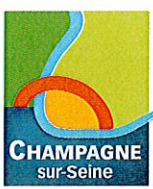
Mme LABBOUZ explique que la Ville a réalisé des travaux provisoires qui permettent de faire une pause d'un an dans l'avancement du projet.

M. VERNERY, reconnaissant que la gestion d'une ville est un exercice assez compliqué et constatant le maintien des taux d'imposition, pointe néanmoins l'augmentation des dépenses à caractère général alors que le discours, comme en 2018, fixe la baisse des dépenses de fonctionnement comme objectif.

Le Maire fixe le cap pour 2019 sur les bases de 2018 sachant qu'en 2018 ont eu lieu un nombre important de commandes imprévues.

M. VERNERY s'inquiète de l'autofinancement de la Commune qui ne cesse de décroître alors que la tendance nationale constatée est la consolidation des marges d'autofinancement du bloc communal ; effectivement, comme présenté par Mme WALTER, le taux d'épargne brute de la Ville a chuté depuis 2014.

Le Maire n'est pas inquiet : l'épargne brute représente effectivement le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut (677 148 €) finance la section d'investissement et est largement supérieur au remboursement du capital de la dette (402 834 €). En outre, en 2019 et 2020, la Ville continuera de bénéficier d'un environnement financier globalement favorable, notamment du fait de la stabilité globale des dotations de l'Etat.



Le Maire rappelle qu'il ne veut pas faire de choses inutiles quand bien même le subventionnement serait attractif ; il n'engagera les projets que sur lesquels ils ont pris un engagement. La priorité des travaux sera donnée en fonction du degré d'urgence et des engagements pris dans des projets ; la recherche de subventionnement se fera sur ces projets déjà identifiés.

M. BESSEMOULIN trouve que le taux d'endettement par habitant est raisonnable.

Il est pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

- **ADMINISTRATION GENERALE**

N° D-2019-002 : Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs et de la pause méridienne

Le Maire donne la parole à Mme SANS.

La Commune a démarré une nouvelle convention de DSP en septembre 2018 pour gérer les accueils de loisirs et l'animation de la pause méridienne. Le précédent délégataire ayant remporté la nouvelle consultation, les modifications présentées n'ont pas pour but d'acter le changement de titulaire mais le changement de procédure à destination des usagers.

En effet, dans un contexte de restrictions budgétaires et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, il a été décidé que le régisseur du restaurant communal prenne en charge également et intégralement le service scolaire. Il s'agissait d'une réorganisation des services utile compte tenu des mouvements internes.

La conséquence pratique, inscrite dans la mise à jour du règlement, est double :

- double inscription (si l'enfant fréquente à la fois un accueil de loisirs (périscolaire et/ou extrascolaire) et la cantine) ;
- deux portails de paiement.

Il convient alors de modifier le règlement intérieur relatif aux accueils de loisirs et au restaurant communal adopté en 2012 et révisé en juin 2017 afin de tenir compte de quelques évolutions dont la gestion de la pause méridienne par le service des affaires scolaires.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modifications du règlement intérieur ci-après annexé.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N° D-2019-003 : Convention de distribution conjointe avec le SMITOM-LOMBRIC

Le Maire propose de renouveler le partenariat avec la SMICTOM pour la distribution conjointe des documents de communication du SMITOM-LOMBRIC (parution trimestrielle).

Le tarif d'indemnisation de la convention est 3,78 centimes d'euros par exemplaire distribué.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention à conclure en annexe et d'autoriser le Maire à la signer au nom de la Commune.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



• URBANISME

N° D-2019-004 : Incorporation de la parcelle AI 98 dans le domaine communal
(présomption de bien sans maître)

Le Maire rappelle que la parcelle bâtie AI 98 sise dans la zone ETIC, rue de Bretagne, a été déclarée sans maître au sens de l'article L. 1123-1 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques.

En effet, le Maire a pris un arrêté constatant un bien sans maître le 14 février 2018, qui a fait l'objet d'un affichage de 6 mois minimum, après avoir sollicité l'avis du Comptable public et avoir réalisé une enquête préalable réalisée auprès des services déconcentrés de l'Etat (cadastre, publicité foncière, recouvrement des taxes foncières, France Domaine).

En l'absence d'action en revendication de propriété, la parcelle AI 98 est donc présumée sans maître.

Il est proposé au Conseil municipal d'incorporer cette parcelle dans le domaine communal. Le Maire prendra à cet effet un arrêté et se chargera des formalités d'enregistrement auprès du service de la publicité foncière.

Le Maire précise que l'objectif final est de proposer le rachat de cette parcelle aux entreprises voisines intéressées (sablage et garage) sans frais pour la Commune.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N° D-2019-005 : Cession parcelle AN 251 à Mme Calmy

Le Maire propose de céder à Mme CALMY des parcelles du domaine privé communal situées rue l'Ouche aux Verduns et rue Grande qui aujourd'hui ne représentent pas d'intérêt pour la Commune (plan ci-après annexé). La présence du transformateur Enedis sur la parcelle implique de réaliser une division parcellaire (3 lots) pour céder les lots A et C, représentant une surface de 92 m² à Mme CALMY.

Il est proposé au Conseil municipal de céder ces parcelles pour 1 € et de désigner Me HAUTÉBAS comme notaire en charge de l'acte de vente, étant précisé que tous les frais inhérents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire autorise le groupe minoritaire à poser une question.

Les élus souhaitent avoir communication du bilan financier du Centre de santé ainsi que son plan de financement.

Le Maire leur transmettra ces informations par mail dans les jours qui suivent (*mail adressé le 1^{er} février*).

Informations du Maire :

Mme LABBOUZ donne la liste des événements à venir :

- exposition du CAPC [Club des Amateurs Photographes de Champagne] .

Pour les soixante-dix ans de l'association, les photographes exposeront leur travail de création photographique du samedi 16 février 2019 au dimanche 24 février 2019 au centre intergénérationnel Anne Sylvestre.

- salon de la gastronomie les 16 et 17 février 2019, gymnase Albert Camus.

- animations « famille » au centre intergénérationnel Anne Sylvestre pendant les vacances d'hiver.

- ciné-goûter au Cinéma Jean Gabin.

M. SOUVILLE fait le point sur l'avancement des travaux : les travaux de réhabilitation du gymnase Camus n'ont pas encore démarré car pour le moment il convient de réaliser une étude de sol et une étude de désenfumage. La commission sécurité s'est réunie pour le gymnase Lagrange : il est nécessaire d'avoir recours à un bureau

d'études techniques et un bureau de contrôle. M. SOUVILLE déplore de rencontrer le même type de problèmes de sécurité sur grand nombre des bâtiments communaux résultant un défaut de suivi sécuritaire depuis des années.

Il a sollicité un devis pour l'enrochement du quai de Seine suite à l'effondrement de l'écluse. Le Maire va d'abord étudier la possibilité de mettre en demeure à VNF pour demander la remise en état/sécurisation du quai.

Mme SANS indique que le Carnafête et le Bal des enfants auront lieu samedi 16 mars.

Le Maire apporte deux éclairages :

- la Région a intégré le lycée Clémenceau dans sa candidature à l'appel à projets national « Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) » dont la réponse devrait intervenir fin avril.
- avec la loi de transition énergétique, le plan climat-air-énergie (PCAET) doit être réalisé par la CCMSL. Pour y parvenir, chaque commune devra consulter ses habitants sur les enjeux de la qualité de l'air.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Michel GONORD	Le secrétaire de séance, Philippe MUSZINSKI
